

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Sarthe  
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202502/11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation et d'affichage : 29/01/2025** L'an deux mille vingt-cinq, le 04 février à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

**Nombre de conseillers En exercice : 17**  
**Présents : 14**  
**Votants : 16**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 29 janvier 2025 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire

**PRESENTS :** ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LANDRY Jacques, LEBOUIC Jacky, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, ROBIN Murielle, ROPARS Martine, URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François

**ABSENTS ET EXCUSES :** LEFFRAY Stéphane  
M LELASSEUX Patrick qui donne pouvoir à M BRETEAU Franck  
M L'HELGUEN Patrick qui donne pouvoir à Mme HUBERT Florence

Mme HUBERT est élue secrétaire de séance.

**PARTICIPATION À LA PRÉVOYANCE INDIVIDUELLE POUR DEUX AGENTS EN SITUATION PARTICULIÈRE**

Conformément à la réglementation en vigueur, la collectivité a adhéré à un contrat collectif de prévoyance pour l'ensemble de ses agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 (délibération 202411-02 du 05 novembre 2024). Les agents qui n'étaient pas en activité à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2025 sont exclus de ce contrat.

Deux agents, Mme LECOQ Dalila et M FAURE Alexandre sont dans cette situation et se voient dans l'obligation de continuer leur contrat en prévoyance individuel afin de garantir leurs droits.

Pour être conforme avec la réglementation, le conseil municipal approuve une participation de 7€ par mois aux contrats individuels de prévoyance de Mme LECOQ Dalila et M FAURE Alexandre.

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU

